

2024/.....
Parafe

DECISION N° 15/2024

OBJET : TRAVAUX D'ENTRETIEN DU BOIS PRIEUR - ANNEE 2024

Le Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N°61 du conseil municipal en date du 17 juillet 2020 portant délégation de pouvoir à Monsieur le maire de certaines attributions de l'assemblée délibérante en vertu de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération N°488 du 05 février 2018 portant signature de la convention partenariale pour l'entretien du Bois Prieur ;

Vu le devis d'un montant de 7 817,43 € HT présenté par l'Office National des Forêts, relatif aux travaux d'entretien annuel du Bois Prieur 2024, représentant une participation communale d'Ozoir-la-Ferrière de 2 345,23 € HT ;

Considérant la répartition des dépenses, à savoir :

- Pour l'Office National des Forêts 40%
- Pour la commune d'Ozoir-la-Ferrière 30%
- Pour la commune de Roissy-en-Brie 30%

DECIDE

Article 1^{er} : d'accepter le devis de 7 817,43 € HT présenté par l'Office National des forêts, relatif aux travaux d'entretien annuel du Bois Prieur, représentant une participation communale d'Ozoir-la-Ferrière de 2 345,24 € HT.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents se rapportant à la présente décision.

Fait à Ozoir-la-Ferrière, le 7 mars 2024

Le Maire,
Jean-François ONETO.



REÇU EN PREFECTURE

le 11/03/2024

Application agréée E-legalite.com